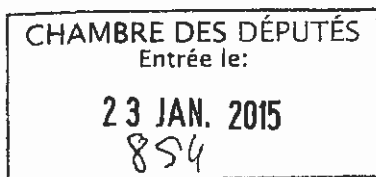


Luxembourg, le 23 janvier 2015



Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

« Il est un secret de polichinelle que le passage des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique pose des problèmes pour beaucoup d'élèves, notamment au niveau de l'évaluation et du contenu des programmes.

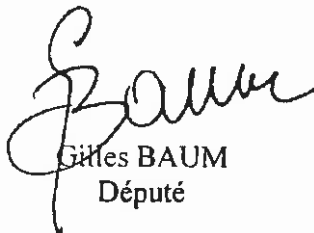
Dans ce contexte je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance:

Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur les branches dans lesquelles les élèves rencontrent le plus de problèmes?

Monsieur le Ministre est-il disposé à mettre en place un groupe de travail dont l'objectif serait de faciliter le passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique?

Dans l'affirmative, quelle serait la composition d'un tel groupe et dans quels délais pourrait-il commencer ses travaux? »

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.


Gilles BAUM
Député



Luxembourg, le 6 mars 2015

Coordination générale

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 854 du Député Gilles Baum

Le passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique est un moment clé du parcours scolaire d'un élève. La procédure actuelle a été introduite en 2012/13. Elle prévoit une prise de décision par un conseil d'orientation sur base d'un profil de l'élève qui renseigne sur ses progrès et ses performances dans les différentes branches et notamment sur le degré de maîtrise des compétences en allemand, en français et en mathématiques, ainsi que sur ses dispositions, ses intérêts et ses aspirations. La procédure dépasse ainsi la prise en compte d'indicateurs de performance isolés de certaines branches.

Suite à une évolution préoccupante des résultats de la procédure d'orientation - de moins en moins d'élèves sont orientés vers l'enseignement secondaire et de plus en plus d'élèves sont orientés vers le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique - j'ai décidé de mener une analyse approfondie des dynamiques et des processus dans le contexte de ladite procédure.

À cette fin a été créé un groupe de réflexion qui réunit des représentants du collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, des enseignants expérimentés de l'enseignement fondamental, des collaborateurs du Centre de psychologie et d'orientation scolaires ainsi que des collaborateurs de mon ministère. Dans les mois à venir, le groupe de réflexion discutera les constats de l'analyse avec les différents acteurs scolaires. Des recommandations sur base de ces constats seront présentées d'ici la fin de l'année scolaire. J'envisage d'adapter la procédure d'orientation actuelle dans les meilleurs délais.

Les analyses statistiques des résultats de la procédure d'orientation montrent une consistance remarquable entre les évaluations des performances des élèves en allemand, en français et en mathématiques, tant au niveau des bilans de fin de cycle qu'au niveau des résultats aux épreuves communes. Par conséquent, il s'avère difficile d'identifier la branche qui pose le plus de problèmes aux élèves. Il semble plus opportun d'analyser les raisons pour lesquelles un certain nombre d'élèves n'atteignent pas les degrés de savoirs et d'aptitudes tels qu'ils sont attendus pour une certaine tranche d'âge et à un certain moment de la scolarité et de déterminer des pistes afin de prévenir cette situation voire d'y remédier.

À ce stade de réflexion, une révision de la pratique actuelle qui prévoit un conseil d'orientation pour chaque élève s'impose. La concordance élevée entre la décision d'orientation de l'équipe pédagogique et l'avis d'orientation des parents (82,9% de concordance en 2012-13 et 82,8% en 2013-14) remet en question la nécessité d'un conseil d'orientation pour chaque élève. Limiter le nombre de conseils aux seuls cas où les avis respectifs des parents et de l'équipe pédagogique divergent réduira considérablement le temps de concertation des conseils d'orientation et permettra de se concentrer davantage sur les cas les plus délicats. Cette manière de procéder présenterait l'avantage que l'équipe pédagogique ainsi que les parents seraient davantage responsabilisés dans le processus d'orientation.

Un rapprochement entre l'école fondamentale et post-fondamentale en dehors de cette procédure à grand enjeu est d'ailleurs indispensable. Il est nécessaire de multiplier les moments significatifs de collaboration entre enseignants du fondamental et du secondaire et de promouvoir l'échange entre les deux secteurs à tous les niveaux. Ceci en vue de clarifier les attentes des deux côtés, d'assurer une cohérence entre les programmes et les objectifs à atteindre à différents moments cruciaux de la scolarité d'un élève ainsi que de créer ou promouvoir des réseaux régionaux des écoles et lycées.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse